

EspaceSuisse

Verband für Raumplanung

Association pour l'aménagement du territoire

Associazione per la pianificazione del territorio

Associaziun per la planisaziun dal territori

Introduction à l'aménagement du territoire

La pesée des intérêts

Alain Beuret, architecte EPFL, urbaniste, EspaceSuisse

Lausanne, le 7 mars 2024

Contenu



1. Introduction
2. Articles 1 et 3 LAT
3. Quand faire une pesée des intérêts?
4. Comment faire une pesée des intérêts?

Principes fondamentaux

Pesée des intérêts

Alain Beuret, EspaceSuisse

7 mars 2024

EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire

2

5. Exemple fictif

9 novembre 2023

2

Densifier aux abords de la gare

Exemple de conflit:
Transport de
chlorure par le train de Lyon au
Valais et dans les pays de l'Est.

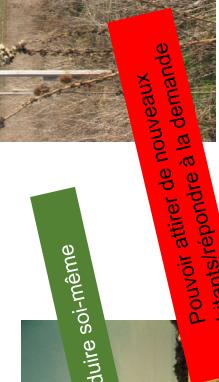
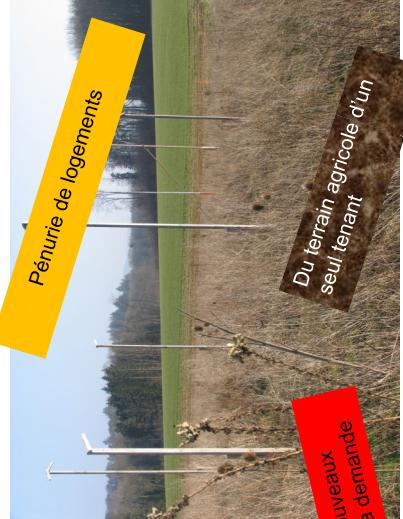


Utiliser de la zone agricole pour étendre la zone à bâtir

Exemple de conflit:
Besoin en terrain
à bâtir et maintien de la zone agricole



Exemple de conflit Utiliser de la zone agricole pour étendre la zone à bâtir



3

4

Exemple de conflit Densifier dans un périmètre ISOS : Rüti ZH

Exemple de conflit Densifier dans un périmètre ISOS : Rüti ZH

- arrêt du Tribunal fédéral refusant la construction d'une tour et d'un parking à ciel ouvert en 2009 en raison d'une atteinte à l'ISOS
- arrêt déterminant pour la compréhension des effets d'un inventaire au niveau cantonal et communal



Arrêt du TF 1C_188/2007 du 14.2.2009
(Rüti ZH) in RJ EspaceSuisse n°3786

EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire

6

Exemple de conflit Densifier dans un périmètre ISOS : Rüti ZH

L'investisseur et architecte Beat Ernst, conseiller communal pendant 20 ans à Rüti:

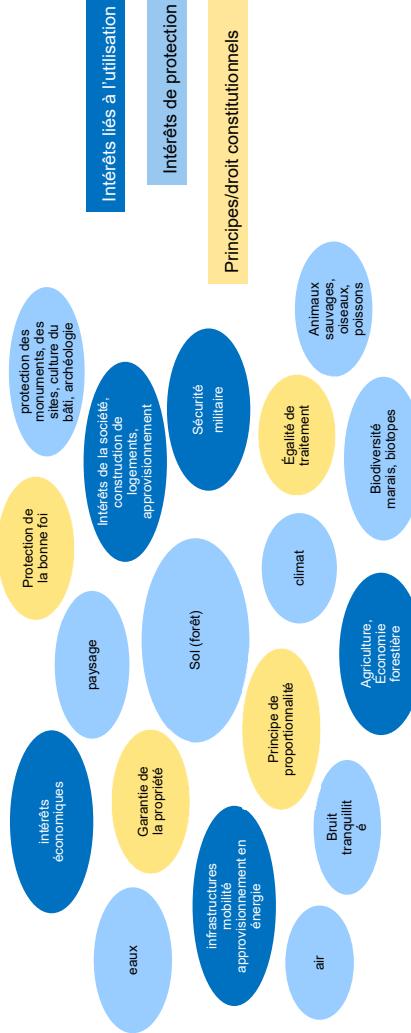
L'arrêt du Tribunal fédéral était un coup dur, mais maintenant je suis fier d'avoir participé à créer un réel espace urbain qui est utilisé par la population et qui s'intègre harmonieusement dans le quartier



EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire

7

Pesée des intérêts Beaucoup d'intérêts se contredisent parfois



EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire

8

Fondement de la pesée des intérêts Article 75 de la Constitution fédérale

Art. 75 Aménagement du territoire

¹ La Confédération fixe les principes applicables à l'aménagement du territoire. Celui-ci incombe aux cantons et **sert une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle** du territoire.

² La Confédération encourage et coordonne les efforts des cantons et collabore avec eux.

³ Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération et les cantons prennent en considération les impératifs de l'aménagement du territoire.

EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire

9

EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire

10

Fondement de la pesée des intérêts Buts et principes de la LAT

Exercice

- Lire les art. 1 et 3 LAT
- Quelles sont les politiques concernées par l'aménagement du territoire (= politique transversale)?

- Quand fait-on une pesée des intérêts?
- Questions?

EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire

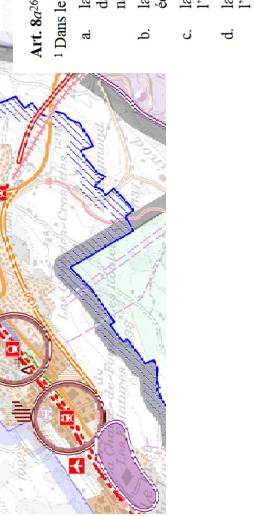
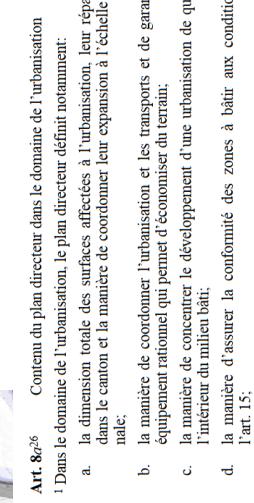
10

EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire

10

Pesée des intérêts La pesée des intérêts: une approche globale

«Dans l'accomplissement de leurs tâches, ils tiennent compte des données naturelles ainsi que des besoins de la population et de l'économie»
art. 1 al. 1 phrase 3



Art. 8²⁶ Contenu du plan directeur dans le domaine de l'urbanisation
1 Dans le domaine de l'urbanisation, le plan directeur définit notamment:
a. la dimension totale des surfaces affectées à l'urbanisation, leur répartition dans le canton et la manière de coordonner leur expansion à l'échelle régionale;
b. la manière de coordonner l'urbanisation et les transports et de garantir un équipement rationnel qui permet d'économiser du terrain;
c. la manière de concilier le développement d'une urbanisation de qualité à l'intérieur du milieu bâti;
d. la manière d'assurer la conformité des zones à bâtir aux conditions de l'art. 15;
e. la manière de renforcer la requalification urbaine.

EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire

11

EspaceSuisse

2 et 3...²⁷

... lors de l'élaboration des plans d'affectation



1 Les zones à bâtir sont définies de telle manière qu'elles répondent aux besoins prévisibles pour les quinze années suivantes.

2 Les zones à bâtir surdimensionnées doivent être réduites.

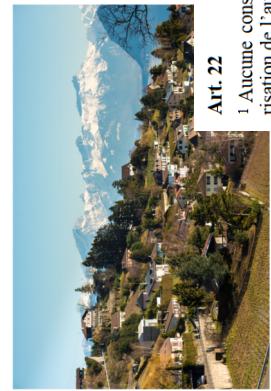
3 L'emplacement et la dimension des zones à bâtir doivent être coordonnés par-delà les frontières communales en respectant les buts et les principes de l'aménagement du territoire. En particulier, il faut maintenir les surfaces d'assèlement et préserver la nature et le paysage.

4 De nouveaux terrains peuvent être classés en zone à bâtir si les conditions suivantes sont remplies:

- ils sont propres à la construction;
- ils seront probablement nécessaires à la construction dans les quinze prochaines années même si toutes les possibilités d'utilisation des zones à bâtir réservées ont été éprouvées et ils seront équipés et construits à cette échéance;
- les terres cultivables ne sont pas morcelées;
- leur disponibilité est garantie sur le plan juridique;
- ils permettent de mettre en œuvre le plan directeur.

EspaceSuisse

... de manière restreinte lors d'autorisations de construire



Droit à une autorisation de construire lorsque les conditions de l'art. 22 al. 2 LAT sont remplies

Art. 22 Autorisation de construire

1 Aucune construction ou installation ne peut être créée ou transformée sans autorisation de l'autorité compétente.

2 L'autorisation est délivrée si:

- la construction ou l'installation est conforme à l'affectation de la zone;
 - le terrain est équipé.
- 3 Le droit fédéral et le droit cantonal peuvent poser d'autres conditions.
- Art. 23 Exceptions prévues à l'intérieur de la zone à bâtir
- Le droit cantonal règle les exceptions prévues à l'intérieur de la zone à bâtir.

EspaceSuisse

... lors de l'examen de la conformité à l'affectation de la zone agricole et des autorisations de construire exceptionnelles



EspaceSuisse

Pesée des intérêts Méthode art. 3 OAT

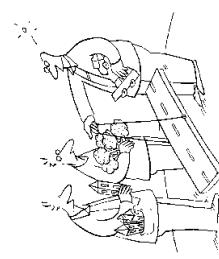
■ Déterminer les intérêts concernés participation de la population, des communes et des organisations art. 4 et 10 al. 2 LAT

Évaluer ces intérêts

- Pondérer les intérêts / chercher la solution optimale
- Documenter la pesée des intérêts rapport 47 OAT



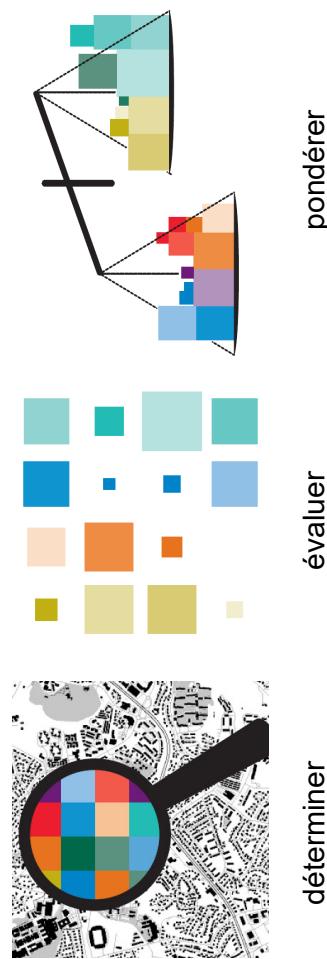
EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire



Examen d'alternatives ou de variantes

Territoire & Environnement 1/2020 «La pesée des intérêts; Garantie d'une utilisation judicieuse et mesurée du sol»

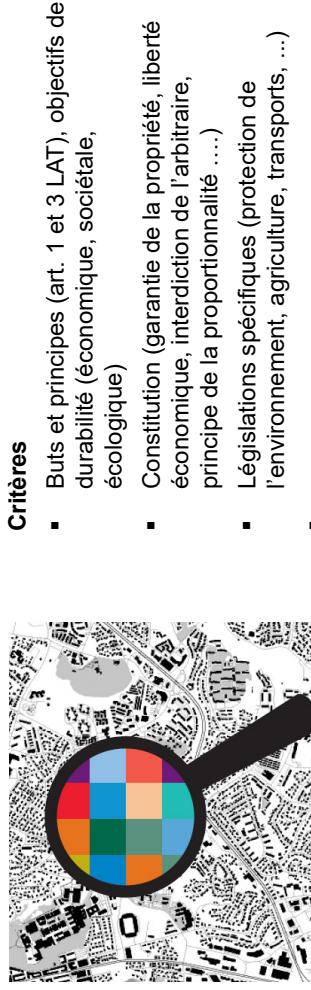
Pesée des intérêts **Méthode** art. 3 OAT



EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire

17

Méthode de la pesée des intérêts **Déterminer les intérêts concernés**



La participation selon l'art. 4 LAT aide à déterminer les intérêts.

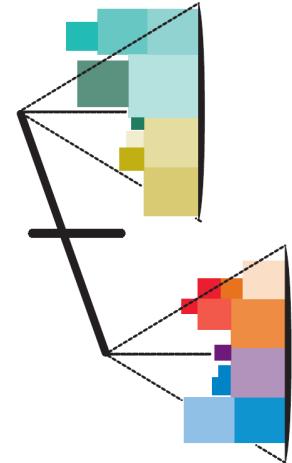
EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire

18

Méthode de la pesée des intérêts **Evaluer les intérêts**

Critères d'évaluation

- Importance accordée dans les législations:
protection de la nature et du patrimoine (inventaires de protection), maintien de la forêt, maintien des terres agricoles (surfaces d'assoulement) ...
Répercussions d'un projet sur le trafic, l'environnement (réflexions sur les conséquences)
Indications et coordination faites au niveau du plan directeur cantonal
Effet préjudiciel
réversibilité/irréversibilité
(...)
- Trouver la meilleure solution (optimisation)
- Fixer des mesures de compensation
- Le résultat ne sera pas forcément un compromis, certains intérêts devront céder devant d'autres.



EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire

La pesée des intérêts doit être documentée (art. 3 al 2 OAT).

19

Méthode de la pesée des intérêts **Pondérer les intérêts**

Critères d'évaluation

- Importance accordée dans les législations:
protection de la nature et du patrimoine (inventaires de protection), maintien de la forêt, maintien des terres agricoles (surfaces d'assoulement) ...
Répercussions d'un projet sur le trafic, l'environnement (réflexions sur les conséquences)
Indications et coordination faites au niveau du plan directeur cantonal
Effet préjudiciel
réversibilité/irréversibilité
(...)
- Trouver la meilleure solution (optimisation)
- Fixer des mesures de compensation
- Le résultat ne sera pas forcément un compromis, certains intérêts devront céder devant d'autres.

EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire

20

Pesée des intérêts dans la planification communale Documenter la pesée des intérêts dans le rapport d'aménagement selon l'art. 47 OAT

«Plus la marge de manœuvre de l'autorité est grande (opportunité, concepts juridiques indéterminés), plus les exigences de la motivation des options prises est élevée...» (ATF 112 la 107, consid. 2b, p. 110)



T&E 4/2018 «Le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT»

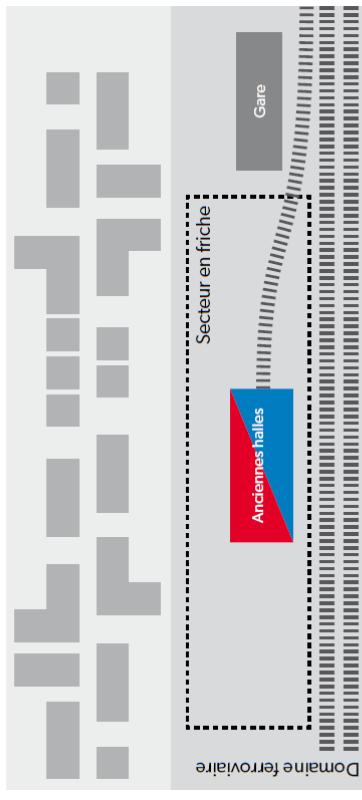
EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire

21

Le rapport d'aménagement: proposition de structure

- | | |
|---|--|
| 1 | Objet de l'étude d'aménagement |
| 2 | Objectifs |
| 3 | Mesures |
| 4 | Conformité aux plans de rang supérieur |
| 5 | Effets |
| 6 | Évaluation et appréciation |
| 7 | Déroulement de l'étude, information et participation Annexes |

Situation de base



Situation initiale (exemple schématique): à côté du centre-ville, une vaste surface du domaine ferroviaire n'est plus utilisée et disponible pour une nouvelle affectation. Ce site comprend d'anciennes halles aux marchandises.

22

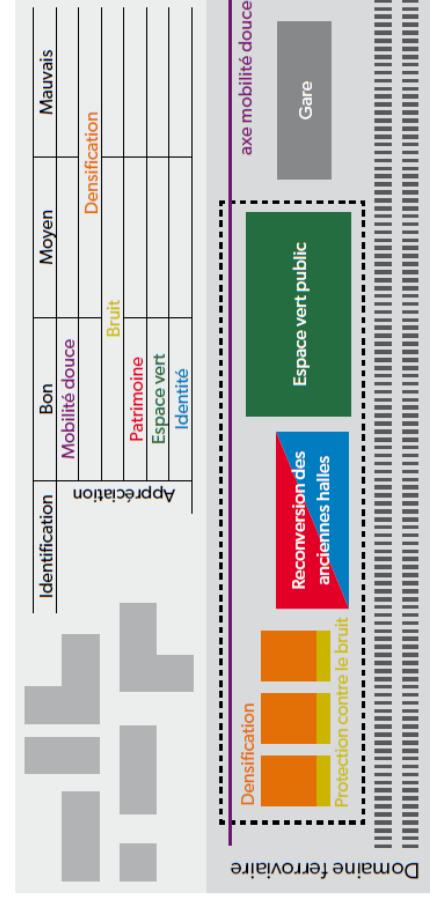
Exemple fictif

Situation de base



Dans un premier temps, il s'agit d'identifier l'ensemble des intérêts qui entrent en ligne de compte pour un projet de développement urbanistique sur ce site. Dans cet exemple fictif, six intérêts sont identifiés.

Mise en balance des intérêts – variante A

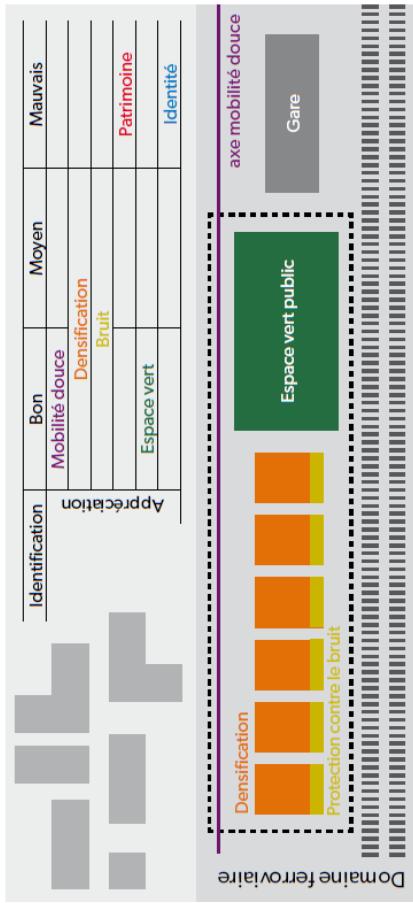


La variante A est idéale sur presque tous les points, sauf en matière de densification.

EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire

EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire

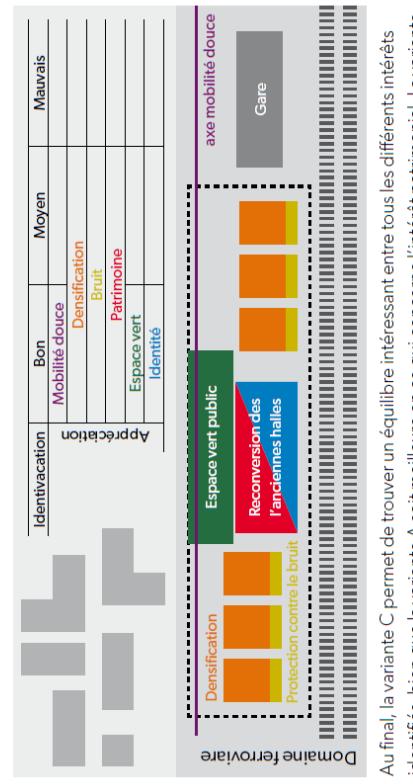
Mise en balance des intérêts – variante B



La variante B est mauvaise en termes de patrimoine bâti et d'identité de quartier.

EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire

Mise en balance des intérêts – variante C



Au final, la variante C permet de trouver un équilibre intéressant entre tous les différents intérêts identifiés, bien que la variante A soit meilleure en ce qui concerne l'intérêt patrimonial. La variante C est meilleure en termes de densification, à laquelle – justement – on a choisi de donner un poids plus important.

EspaceSuisse Introduction à l'aménagement du territoire